

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 184

Démolition Salines 4.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le conseil Municipal du Jeudi 24 Mai 2012 par la délibération N° 2012/128 a accepté « l'opération de démolition Salines 4 ».

Pour des raisons de temporalité, la Ville d'Ajaccio, souhaite revoir le plan de financement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

	Cout ht	Ville	%	CTC	%	ANRU	%
Démolition Salines 4	243 021 €	97 208.40 €	40	97 208.40 €	40	48 604.20 €	20

Le programme se décompose comme suit :

	Montant HT
Publicité et Appels d'Offres	2 000 €
Etudes Préalables (diagnostics amiante)	5 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 581 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	1 500 €
Travaux de désamiantage et de démolition	196 000 €
Imprévus travaux et révisions de prix (15%)	29 400 €
TOTAL	243 021 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Etat.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	243 021.00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	97 208.40 €
Participation ANRU (20 % du montant HT)	48 604.20 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	97 208.40 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012, en investissement :

En Dépenses : Chapitre 23, Article 2313, Fonction 213.

En Recettes : Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif à l'opération de démolition Salines 4.
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, et de l'Etat.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur DIGIACOMI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme **relatif à l'opération de démolition Salines 4, tel qu'exposé ci-dessus.**

ADOPTE,

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération		243 021.00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)		97 208.40 €
Participation ANRU (20 % du montant HT)		48 604.20 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		97 208.40 €

AUTORISE M. le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Etat.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012